

Procès verbal de la séance du 25 Avril 2008

L'an deux mil huit, le vingt cinq Avril à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEZY SUR MARNE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mesdames JUMENEZ ORTIZ C, MOUROT E, MICHON B, SCELLIER P, REBMANN V, RIBOULOT MC et Messieurs BERAUX JC, DOUCET JM, DRAPIER J,

FEDERSPIEL D, GUICHARD E, ESTANQUEIRO B, REGNAULD G, VANHAELEWYN E

Etait absent excusé : VERNEAU R,

REPRESENTANT DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est dirigé par un conseil d'administration. Le nombre de délégués élus est compris entre 4 et 8 et un nombre identique nommé par le Maire. Le Conseil Municipal doit décider du nombre de délégués.

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 5 le nombre de délégués élus et de personnes non membre du conseil municipal.

NOMME les membres élus et non élus suivants :

Membres élus :

Dominique FEDERSPIEL

Marie-Christine RIBOULOT

Carmen JIMENEZ
REKENEIRE

Viviane REBMANN

Bernadette MICHON

Membres non élus

Maryline HOUDOT

Chantal FEDERSPIEL

Lucette DE

Georges BELTRAN

Daniel BIANCHINI

MEME SEANCE

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal propose une liste de personnes pour le renouvellement de la commission des impôts directs. La liste sera envoyée à la Direction Départementale des Impôts pour la nomination des membres de la commission.

MEME SEANCE

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale concernant la mise en place d'un correspondant pour les questions de défense au sein des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame RIBOULOT Marie-Christine correspondante pour les questions de défense.

MEME SEANCE

VIREMENT DE CREDITS

Suite au vol des ordinateurs de la maternelle et du remboursement par l'assurance, il est nécessaire de régulariser des opérations comptables. D'autre part, du mobilier pour la bibliothèque a été commandé en 2007 mais la livraison est intervenue en 2008 et les crédits n'ont pas été reportés.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE		NATURE	MONTANT
042	675		Valeurs comptables des immobilisations cédées	2700.00
022	022		DEPENSES IMPREVUES	-400.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE		NATURE	MONTANT
042	776		DIFFERENCES SUR REALIS REPRIS. AU CPT DE RESUL	2300.00

INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
040	192	99	ordinateur maternelle	2300.00
21	2184	82	Aménagement maternelle (bibliothèque)	2700.00
020	020	000	Dépenses imprévues	-2250.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
040	2183	999	Ordinateur maternelle	250.00
20	205	999	ordinateur maternelle	2500.00

MEME SEANCE

LIGNE DE TRESORERIE

Pour le paiement des factures des travaux de la place et du bâtiment, et avant de percevoir les subventions, il est nécessaire de demander une ligne de trésorerie ce qui permettra la réalisation de l'emprunt en fin de chantier

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2336-3

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : réhabilitation d'un immeuble communal et aménagement de la place du Lieutenant Lehoucq.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1. Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.
2. Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à REIMS, 25 rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15 000 € minimum, remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicité mensuelle, indexés sur le T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaires) + 0.20 %
3. Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,
4. Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances
5. Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur BERAUX Jean-Claude pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées
6. Le Maire et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MEME SEANCE

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous Préfet concernant la délibération du conseil municipal du 22 février 2008 demandant le paiement des impayés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des communes. La délibération est entachée d'illégalité, la commune ne peut imposer à aucune autre entité juridique de régler des dépenses incombant à des tiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération du 22 février 2008 demandant le paiement des impayés par le CCAS des communes.

MEME SEANCE

Travaux de rénovation de l'église : travaux supplémentaires

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux rénovation de la voûte dans bas côté droit, 1^{ère} croisée de l'église sont interrompus. L'entreprise a constaté des travaux supplémentaires pour réaliser les travaux prévus dans de bonnes conditions.

L'entreprise propose deux solutions :

1 ^{ère} solution dite traditionnelle : coût des travaux	6 400 € HT
2 ^{ème} solution dite industrielle : coût des travaux	4 300 € HT

Le Maire propose de retenir la 1^{ère} solution, il s'agit d'un édifice classé

Le conseil retient cette solution à l'unanimité

Travaux rue du Vieux Portail revêtement

Concernant les travaux d'aménagement de la place et des rues adjacentes, plusieurs propositions sont faites pour le revêtement des trottoirs :

Enrobés scintillants : plus value environ 56 000 € HT

Enrobés rouges : plus value environ 15 000 € HT

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la mise en œuvre d'enrobés rouge sur les trottoirs.

Collecte et traitement des déchets de soins à risques infectieux La collecte de ces déchets sera réalisé par la C4, des conteneurs spéciaux seront mis à la disposition des usager

Concours de villages fleuris. Le maire demande si le conseil est favorable à l'inscription de la commune au concours des villages fleuris. A la majorité le conseil est d'accord pour inscrire la commune au concours de villages fleuris.

Entretien du terrain de foot par l'entreprise BAUDOUIN

Le maire fait part de la proposition de l'entreprise BAUDOUIN pour l'entretien du terrain de football et des finitions :

Tonte du terrain 150 € HT non compris les finitions

Finitions : 82.50 € HT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

Société Protectrice des Animaux du Sud de l'Aisne : Rôles des mairies

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Société Protectrice des Animaux (SPA) du Sud de l'Aisne concernant les obligations du Maire.

La Mairie doit avoir sa fourrière ou passer une convention de fourrière avec une association animale de son choix.

La SPA propose une convention de fourrière, le tarif de l'adhésion est de 80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de signer une convention de fourrière avec la SPA du Sud de l'Aisne

AUTORISE le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Courrier de Monsieur LEFORT concernant la maison sur la place
2. Interventions et sorties des jeunes avec les Agents Locaux de Médiation et d'insertion de la C4
3. Festival de musique en Omois : prise en charge 50 % par C4 et 50 % pour la commune organisatrice. Le conseil municipal émet un avis défavorable, il n'est pas possible d'organiser un concert cette année en raison des travaux
4. Courrier de la Fanfare de Chézy sur Marne : le changement des costumes est envisagé
5. Animations pour le 400^{ème} anniversaire de la fondation de Québec : le 15 mai pour les écoles
6. Soutien du Maire de Saint Quentin dégradation cimetière
7. Remerciements :
 - a. Les restaurants du cœur
 - b. Adicare
 - c. Famille MOURROT
 - d. Madame WATIN
 - e. Prévention Routière
 - f. Association des donneurs de sang bénévoles
8. Forum des associations Environnementales à TERGNIER le 17 mai 2008
9. Le maire fait part d'une demande d'aide financière pour la participation d'élèves de collège François Truffaut aux championnats départementaux et académiques en cross, golf et VTT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 100 € pour le championnat de VTT
10. Invitation aux portes ouvertes des locaux de la Communauté de Communes du Canton de Charly le vendredi 2 mai de 10 h à 12 h

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission communication : le site internet de la commune est en cours

Commission Nouvel Elan : le 2^{ème} numéro est en cours

Commission fleurissement : la responsable demande l'achat de 3 grands bacs pour les poteaux de la rue Derrière les Murs

Commission cimetièrre : une plaque avec le règlement du jardin du souvenir sera demandée à Alphasésif

Commission environnement : la responsable demande si la mairie dispose d'un code de l'environnement. (pas de code). Elle présente des photos de dépôt sauvage au dessus de la rue Béranger. Le conseil la mandate pour régler à l'amiable ces différents désordres

Commission travaux : le toit du lavoir de la houlotte est dangereux et doit être réparé. La barrière de sécurité rue de la houlotte n'a toujours pas été réparée.

Revoir avec la DDE la pose des glissières prévues sur la route des roches

1^{ère} Adjointe : des jeunes voudraient faire un conseil municipal jeunes. Ils doivent se réunir pour lister de leurs projets avant de les présenter au conseil municipal

La fête à Chézy sera organisée différemment en raison des travaux de la place. Les forains ne viennent pas cette année.

Commission finances : Le responsable présente le budget communal et son mécanisme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents